

Séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Ste-Gertrude-Manneville, tenue le lundi 5 Juin 2023, à 19h30 **au centre communautaire situé au 391 route 395** à Ste-Gertrude-Manneville lesquels étaient présents, le maire, Monsieur Pascal Rheault, les conseillers (ères) suivants (es) :

<u>Présent</u> :	Michel Rivard	(01)
	Yvan Proulx	(02)
	Régis Audet	(04)
	Johanne Rheault	(06)
<u>Absent</u> :	François Binet	(03)
	Yanick Vachon	(05)

Formant quorum sous la présidence de monsieur le maire, Pascal Rheault, Sandra Boutin Directrice Générale et Greffière-trésorière était présente.

058-06-2023

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Proposé par Michel Rivard et résolu à l'unanimité;

QUE l'ordre du jour soit accepté avec l'item varia ouvert;

1. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
2. **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 1^{ER} MAI 2023**
3. **FINANCES**
 - 3.1. Présentation des comptes de la municipalité
4. **TABLE DES CONSEILLERS DE COMTÉ DE LA MRC D'ABITIBI**
5. **ADMINISTRATION**
 - 5.1. Faits Saillants du rapport financier 2022
 - 5.2. Gestion des constats d'infraction
 - 5.3. Entente de services aux personnes sinistrées (Croix-Rouge)
6. **VOIRIE**
 - 6.1. Niveleuse
7. **CORRESPONDANCE AVEC PRISE DE DÉCISION**
 - 7.1. Campagne de financement pour la fondation du rein – Secteur Amos
8. **SUIVI DU DOSSIER DES CONSEILLERS**
9. **VARIA**
10. **PÉRIODE DE QUESTIONS**
11. **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

059-06-2023

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 1^{ER} MAI 2023

ATTENDU QUE chaque membre du conseil a reçu le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 1^{er} Mai 2023 au moins vingt-quatre (24) heures avant la présente séance, la Greffière-trésorière est dispensée d'en faire la lecture.

Il est proposé par : Johanne Rheault

Secondé par : Régis Audet

Et résolu à l'unanimité;

QUE le procès-verbal du 1^{er} Mai 2023 soit accepté tel que rédigé.

060-06-2023

PRÉSENTATION DES COMPTES DE LA MUNICIPALITÉ

CONSIDÉRANT que la secrétaire-trésorière certifie qu'il y a disponibilité de crédit pour les comptes suivants :

Comptes payés par paiement direct pour un total de 50 331.24\$

Comptes à payer avec les chèques # 93 à 116 pour un total de 54 578.06\$

Il est proposé par : Michel Rivard

Secondé par : Régis Audet

Et résolu à l'unanimité;

QUE tous ces comptes soient acceptés et payés.

TABLE DES CONSEILLERS DE COMTÉ DE LA MRC D'ABITIBI

Le maire fait un compte rendu des sujets discutés lors de la dernière table des conseillers de comté de la MRC d'Abitibi.

FAIT SAILLANTS DU RAPPORT FINANCIER 2022

Monsieur Pascal Rheault, maire, dépose les faits saillants du rapport financier 2022 et informe qu'il sera dans le prochain journal municipal.3

061-06-2023

ADOPTION DE L'ENTENTE INTERMUNICIPALE RELATIVE À LA GESTION DES CONSTATS D'INFRACTION ET AUTORISATION DE PARTICIPER À UNE DEMANDE D'OFFRE DE PRIX AUPRÈS DE FIRME D'AVOCAT

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Ste-Gertrude-Manneville a différents règlements municipaux qui s'appliquent sur son territoire;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Ste-Gertrude-Manneville émet des constats d'infraction par l'intermédiaire de la Sûreté du Québec;

CONSIDÉRANT QUE la Ville d'Amos a le personnel requis pour faire la gestion des constats d'infraction;

CONSIDÉRANT QUE depuis plusieurs années, une entente sur la gestion des constats d'infraction existent entre les municipalités de la MRC d'Abitibi et qu'il y a lieu de la mettre à jour;

Il est proposé par : Michel Rivard

Secondé par : Régis Audet

Et résolu à l'unanimité;

DE CONCLURE une entente relative à la gestion des constats d'infraction avec la Ville d'Amos;

D'AUTORISER le maire et la directrice générale à signer, pour et au nom de la municipalité, ladite entente donnant effet à la présente résolution;

D'AUTORISER la Ville d'Amos d'aller en demande de prix au nom de la municipalité de Ste-Gertrude-Manneville auprès de firme d'avocat pour représenter les intérêts de la municipalité;

062-06-2023

ENTENTE DE SERVICES AUX PERSONNES SINISTRÉES (CROIX-ROUGE)

Il est proposé par : Régis Audet

Secondé par : Yvan Proulx

Et résolu à l'unanimité;

QUE la municipalité procède au renouvellement de l'entente municipale avec la Croix-Rouge au coût de 225\$ pour l'année 2023-2024, 225\$ pour l'année 2024-2025 et 225\$ pour l'année 2025-2026;

NIVELEUSE

La directrice fait un compte rendu des réparations effectué sur la niveleuse.

063-06-2023

CAMPAGNE DE FINANCEMENT POUR LA FONDATION DU REIN - SECTEUR AMOS

Il est proposé par : Johanne Rheault

Secondé par : Régis Audet

Et résolu à l'unanimité;

QUE la municipalité remettre une aide-financière de 100\$ à la fondation du rein – secteur Amos.

SUIVI DU DOSSIER DES CONSEILLERS

VARIA

064-06-2023

DÉCLARATION D'ÉTAT D'URGENCE LOCAL-PRÉVENTIVE

ATTENDU QUEL l'article 42 de la loi sur la sécurité civile (RLRQ, C. S-2.3) prévoit qu'une municipalité locale peut déclarer l'état d'urgence, dans tout ou partie de son territoire, lorsqu'un sinistre majeur, réel ou imminent, exige, pour protéger la vie, la santé ou l'intégrité des personnes, une action immédiate qu'elle estime ne pas pouvoir réaliser adéquatement dans le cadre de ses règles de fonctionnement habituelles ou dans le cadre d'un plan de sécurité civile applicable ;

ATTENDU qu'à la suite de la réunion du Conseil Municipal en date du 5 juin 2023, il est recommandé, À TITRE PRÉVENTIF, d'évacuer le Camping Chambeau dès aujourd'hui;

Il est proposé par : Johanne Rheault
Secondé par : Régis Audet
Et résolu à l'unanimité;

QUE les membres du conseil de la Municipalité de Ste-Gertrude-Manneville, décide :

- de déclarer l'état d'urgence préventive sur l'ensemble du terrain de Camping du Lac Chambeau pour une période indéterminée;
- de désigner Mme Nathalie Desgagné, adjointe administrative et Coordinatrice municipale de la sécurité civile afin qu'elle soit habilitée à exercer les pouvoirs suivants :
 - De veiller à la protection de la vie et de la santé des campeurs et des campeuses du terrain de Camping municipal du lac Chambeau;
 - Ordonner l'évacuation complète des personnes présentes sur le terrain de du Camping, avant minuit le 6 juin 2023, et ce, jusqu'à nouvel ordre;
 - Interdire la venue sur le camping de toutes personnes non autorisées à s'y retrouver;
 - Mettre en suspend toute location journalière sur le terrain de camping;
 - Prendre les mesures nécessaires afin de faire respecter cet avis.

PÉRIODE DE QUESTIONS

NOMBRE DE PERSONNES PRÉSENTES

Présent : 2

065-06-2023

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

SUR PROPOSITION du conseiller Régis Audet et résolu à l'unanimité que la présente séance soit, levée à 8h13.

Adopté à l'unanimité;

Pascal Rheault, maire

Sandra Boutin, Directrice Générale &
Greffière-Trésorière

Je, Pascal Rheault, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.